

Embaucher des réfugiés

Informations destinées aux entreprises du canton de Berne



jobs  refugees.ch



Kanton Bern
Canton de Berne

Berner  **KMU
PME** Bernoises

 **UNION DU COMMERCE ET DE L'INDUSTRIE
DU CANTON DE BERNE**
Chambre de commerce bernoise

Embaucher des réfugiés – un plus pour tous

L'intégration des personnes réfugiées dans le marché du travail est **économiquement judicieuse et nécessaire**. Il s'agit à la fois d'une chance et d'un défi pour les entreprises. Car les réfugiés représentant un potentiel de main-d'œuvre sous-exploité contribueront, moyennant une formation adéquate, à remédier à la **pénurie de personnel qualifié** ainsi qu'à la garantie de la **relève** dans les entreprises.

Dans un premier temps, les structures ordinaires (par ex. solutions transitoires) ainsi que des programmes de qualification ciblés, préparent les personnes admises provisoirement et les réfugiés reconnus à accéder au monde professionnel. Les cours sont organisés par des institutions reconnues – section bernoise de l'Œuvre suisse d'entraide ouvrière, Caritas Berne, Aide aux réfugiés de l'Armée du Salut, etc. La priorité est mise sur l'acquisition de qualifications professionnelles de base et de compétences-clés.

Puis l'économie devrait prendre le relais: il appartient à votre entreprise de proposer aux personnes réfugiées des places d'apprentissage ou des emplois. **En contrepartie, de nouveaux collaborateurs ou collaboratrices engagés travailleront pour vous.**



Une chance – pour votre entreprise aussi

Possibilités de formation et d'embauche de personnes réfugiées

	Coûts à charge de l'entreprise	Durée et autorisation
Stage d'essai	aucun	écoliers (10 ^e année comprise): max. 2 semaines; adultes: ½ journée; annonce <i>pas</i> nécessaire*
Stage	salaire usuel versé aux stagiaires (CCT de branche)	3 à 6 mois en général; obligation d'annonce*
Préapprentissage standard/ Préapprentissage d'intégration	en règle générale 90% du salaire la 1 ^{re} année d'apprentissage	1 an, obligation d'annonce*, autorisation du contrat par l'Office de l'enseignement secondaire du 2 ^e degré et de la formation professionnelle (OSP)
Formation professionnelle initiale	salaire usuel d'apprentissage	2, 3 ou 4 ans; obligation d'annonce*, autorisation du contrat par l'OSP
Engagement fixe	salaire en usage dans la branche et la localité	durée limitée ou illimitée; obligation d'annonce*

* Des informations sur l'obligation d'annonce figurent au verso. Titulaires d'un permis N: régime d'autorisation et non obligation d'annonce.

Pour en savoir plus: www.jobs4refugees.ch, 031 385 18 01, info@jobs4refugees.ch



Accès des réfugiés au marché du travail

Réfugiés reconnus – permis B

- Les personnes ont la qualité de réfugié et peuvent ainsi rester en Suisse.
- Libre accès au marché du travail, obligation d'annonce (voir verso).

Réfugiés admis à titre provisoire – permis F

- Les personnes ont la qualité de réfugié, sans avoir obtenu l'asile. Ces personnes restent en Suisse.
- Libre accès au marché du travail, obligation d'annonce (voir verso).

Étrangers admis à titre provisoire – permis F

- Les personnes n'ont pas la qualité de réfugié, mais un renvoi serait illicite, ne peut être exigé ou s'avère impossible. Ces personnes restent en général durablement en Suisse.
- Libre accès au marché du travail, obligation d'annonce (voir verso).

Requérants d'asile – permis N

- Personnes se trouvant en procédure d'asile.
- Autorisation de travail après trois mois au plus tôt, priorité donnée aux travailleurs indigènes. Prise d'emploi uniquement après l'octroi d'une autorisation de travail par le Service cantonal des migrations (SEMI).
- Demande de prise d'emploi: www.pom.be.ch > Migrations > Travail > Travail avec permis N



Bon à savoir

Langue et intégration

Les réfugiés reconnus et les personnes admises à titre provisoire ont accès à différentes offres – année scolaire de préparation professionnelle, cours de langue, programmes d'intégration professionnelle. Le cas échéant, un soutien linguistique sera cofinancé en cours d'emploi.

Besoin d'encadrement

Le temps nécessaire à l'accompagnement varie d'une personne à l'autre. En règle générale, le besoin d'encadrement est un peu plus grand au départ. Toutefois, ce surcroît de travail diminue en général et porte ses fruits. La plupart des réfugiés sont d'ailleurs accompagnés par un job coach.

Stage et période d'essai

Un stage d'essai, une période d'essai ou un stage préalable permettront aux deux parties de lier connaissance. En découvrant les compétences de la personne intéressée, vous saurez quel est le niveau de formation à prévoir, et si la mise au courant exige des ajustements.

Obligation d'annonce

Depuis le 1^{er} janvier 2019, il suffit de signaler la prise d'activité des réfugiés reconnus ou des personnes admises à titre provisoire (permis B ou F). Le formulaire peut être complété sous www.sem.admin.ch > *Entrée & séjour* > *Personnes relevant de l'asile et exercice d'une activité lucrative* et envoyé à meldeverfahren.midi@pom.be.ch. Puis la personne peut immédiatement entrer en fonction. Les employeurs doivent s'engager à respecter les conditions de travail et de rémunération en vigueur dans la branche et à l'endroit concerné.

Impôt à la source

Les titulaires d'un permis N, F ou B qui exercent une activité lucrative sont assujettis à l'impôt à la source.

Soutien professionnel

Jobs4refugees.ch se tient à votre disposition, pour un service de conseil et d'aide administrative entièrement gratuit sur ces différentes questions.

Contactez-nous

Vous souhaitez donner à des personnes réfugiées une perspective dans votre entreprise?

Jobs4refugees.ch répond à toutes vos **questions concernant l'embauche de personnes réfugiées** dans le canton de Berne. Nous vous soumettrons, en collaboration avec diverses offres d'intégration, des candidatures appropriées issues du domaine de l'asile, ou nous vous aiderons à régler les formalités administratives.

Pour des questions ou informations générales:

jobs  refugees.ch

Effingerstrasse 55, 3008 Berne

info@jobs4refugees.ch, 031 385 18 01

Votre interlocuteur dans la région:



Autorités cantonales compétentes:

Service des migrations du canton de Berne (SEMI)

031 633 53 15, midi.info@pom.be.ch, www.pom.be.ch > Migrations

Office de l'Économie (OEC)

031 633 58 10, info.arbeit@vol.be.ch, www.vol.be.ch > Travail > Main-d'œuvre étrangère

Vous aimeriez que vos postes vacants soient également accessibles aux personnes réfugiées? Nous publierons volontiers, automatiquement et gratuitement, **vos annonces d'emploi:** www.jobs4refugees.ch/jobs